

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-000866-174

DATE : 10 mars 2023

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE CHANTAL MASSE, J.C.S.

GEORGE MICHAEL DIGGS
Demandeur

c.

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC
Défendeur

JUGEMENT

- [1] CONSIDÉRANT que l'action collective a été autorisée 21 septembre 2018 et que madame Arlene Gallone a été nommée représentante du groupe ;
- [2] CONSIDÉRANT la *Demande en substitution du représentant et de modification de la demande introductive d'instance de l'action collective* datée du 30 août 2022 ;
- [3] CONSIDÉRANT que madame Arlene Gallone souhaite renoncer à son statut de représentante
- [4] CONSIDÉRANT que le nouveau représentant proposé détient la capacité et l'intérêt requis pour représenter adéquatement les membres du groupe ;
- [5] CONSIDÉRANT que la substitution demandée ne retardera pas le déroulement de l'instance ;
- [6] CONSIDÉRANT l'article 585 *C.p.c.* ;
- [7] CONSIDÉRANT le consentement du défendeur ;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

ACCUEILLE la présente *Demande en substitution du représentant et de modification de la demande introductive d'instance de l'action collective* ;

SUBSTITUE le demandeur, monsieur George Michael Diggs, à madame Arlene Gallone à titre de représentant des membres du groupe de l'action collective ;

AUTORISE la modification de la demande introductive d'instance selon le projet de la *Demande introductive d'instance modifiée de l'action collective* daté du 30 août 2022 ;

ORDONNE la production de la *Demande introductive d'instance modifiée de l'action collective* dans les 10 jours du présent jugement ;

LE TOUT, sans frais.



CHANTAL MASSE, J.C.S.

Me Clara Poissant-Lespérance
Me Marianne Dagenais-Lespérance
Trudel Johnston & Lespérance
Avocates du demandeur

Me Nancy Brulé
Me Emmanuel Jean
Bernard Roy (Justice Québec)
Avocate du défendeur

Date d'audience : N/A